

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 décembre 2018 -
20H30 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Jean-Michel PIDOLLOT, Philippe PELLET, Arnaud DUCAULLIER-FAUVY, Michel PERRET (arrivé à 21h10)

ABSENTS : Benoist CHAMARAUD, Erwan BRACCHI

Excusés et Pouvoirs : Bruno Besançon à Jean-Michel DREVET, Sylvie SABATIER, Fabien ORCEL

Secrétaire de séance : Arnaud DUCAULLIER-FAUVY

Président de séance : Jean-Michel DREVET

Délibérations :

1/ Augmentation des horaires de travail de la secrétaire de mairie

Après 1 année en poste dans notre commune, la nouvelle secrétaire de mairie et le Maire ont fait le point sur les missions et les horaires de travail. La précédente secrétaire de mairie était à 35 heures. Lors du changement, nous avons essayé de ramener le poste à 30 heures. Manifestement, malgré l'investissement de cette personne, la charge de travail nécessite de renforcer un peu les horaires de la secrétaire de mairie.

Il est donc proposé de passer le poste à 32 heures annualisées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2/ Demande de subvention – Chemin piétonnier sécurisé Le Valet

Maurice BONNET PIERRON présente le dossier.

Arnaud s'inquiète du planning et souhaite qu'on ne lance pas les appels d'offres avant d'avoir la connaissance des montants des subventions.

Maurice propose de phaser en 2 les travaux : de faire dans un premier temps les travaux du haut de la rue (niveau carrefour de la Croix Chevalier) et de faire dans une deuxième tranche le chemin du valet. De plus, il est proposé de ne pas faire la partie « chemin de l'église » dans l'attente de l'affinage du projet d'aménagement futur de la place de l'église.

Marcel indique qu'en plus, les travaux sur les réseaux sur le chemin du Valet ne seront pas faits avant l'été 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3/ SEDI – enfouissement BT/Télécom chemin du Valet – 18.002.512

(Arrivée de Michel Perret à 21H10 - en cours)

Présentation du dossier par Marcel Berthier.

Après présentation du budget, le Conseil Municipal souhaite un complément d'information.

Délibération reportée.

4/ SEDI – éclairage public chemin du Valet – 18.003.512

Délibération liée à la précédente – délibération reportée.

5/ Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente l'association.

Au terme de la discussion les subventions suivantes sont attribuées :

- ADMR : 600 €
- La truite de l'Agny : 150 €
- SIAD : 600 €
- Souvenirs français : 50 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

6/Délibération Statuts du SMABB

Marcel BERTHIER présente la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7/PLUI Région Saint Jeannaise : arrêt du PLUI

Marcel BERTHIER présente la délibération.

Après avoir pris connaissance du projet de PLUi arrêté, le Conseil municipal fait part des observations suivantes : Le PLUi ne convient pas à notre commune dont le bassin de vie n'est pas celui de Bièvre Isère Communauté. La Commune redemande à être rattachée à la CAPI.

Le conseil municipal de TRAMOLE, après avoir formulé les observations précisées dans la présente délibération, rend un avis défavorable sur le projet de PLUi arrêté du secteur de la Région Saint Jeannaise (13 communes), conformément à l'article L153-15 du code de l'urbanisme.

Vote pour cet avis : Philippe PELLET, Sébastien GUILLAUD, Marcel BERTHIER, Jean-Michel PIDOLOT, Florence MANDON

Abstention : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Pascal CHOTEL, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Maurice Bonnet Piron.

Questions diverses :

- **Décision modificative**

Michel Perret indique qu'une décision modificative a été prise pour régulariser 2 dépenses particulières :

- Titre annulé : remboursement d'un abonné relatif à un trop perçu d'assainissement
 - Remboursement de la caution à un locataire qui a rendu son logement.
- Les montants ont été pris sur les dépenses imprévues et basculés sur les comptes concernés.

- **Compte rendu de la réunion Bièvre Isère Communauté / Conseil Municipal**
- **Médiathèque : convention de mise à disposition**
- **Collège de Champier : Périmètre**
- **Attribution de subvention « accessibilité salle des fêtes »**
- **Remboursement trop perçu « assainissement »**
- **Divers**

